



Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 31 mai 2022 à 20h00 à l'abri PC, Ecublens

Présidence	Mme Colette Pache, Syndique
Présents	24 personnes, dont trois personnes sans droit de vote
Secrétaire	Mme Eliane Gomonet, Secrétaire communale

A 20h05, La Syndique, Mme Colette Pache, salue les personnes présentes à cette assemblée communale ordinaire.

Cette assemblée a été convoquée légalement par annonce dans la Feuille officielle du canton de Fribourg n° 19 du 13 mai 2022, par affichage au pilier public, par insertion de la convocation sur le site internet de la commune et par envoi d'un tout-ménage.

L'assemblée communale nomme **2 scrutateurs** : MM. Jean-Claude Godel et Jean Dorthe.

Colette Pache informe que Mmes Gomonet et Zeugin et Rohrbasser n'ont pas le droit de vote. Par la même occasion, elle présente Magali Rohrbasser, nouvelle collaboratrice bourse communale.

Il y a **21 participants** avec le droit de vote. La majorité est donc de 11 et de **9** sans le Conseil communal.

La Syndique informe les participants de l'assemblée que la séance de ce soir sera enregistrée pour faciliter la rédaction du procès-verbal.

Colette Pache donne lecture du tractanda, soit :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 16 décembre 2021
2. Comptes 2021
 - 2.1. Comptes de fonctionnement
 - 2.2. Comptes des investissements
 - 2.3. Bilan
 - 2.4. Rapport de l'organe de révision
 - 2.5. Rapport de la commission financière
 - 2.6. Approbation des comptes de fonctionnement
 - 2.7. Approbation des comptes d'investissements
3. Approbation des statuts de l'Association des Ambulances du Sud fribourgeois
4. Information sur l'étude de fusion des 4 communes
Auboranges – Chapelle – Ecublens – Rue
5. Réponses aux questions de la dernière assemblée
6. Divers

Mme Pache demande si l'ordre du jour présenté fait objet des remarques de la part de l'assemblée.

Valentin Dougoud : Mme la Syndique, Madame et Messieurs les Conseillers. J'ai effectivement une remarque à faire ou plutôt même deux remarques à faire par rapport au tractanda. La demande est de modifier ce tractanda et je vais vous expliquer pourquoi. C'est en lien avec les bons résultats même excellents résultats des comptes qu'on a eus pour 2021. On a 380 et quelques milles francs de bénéfice. Tout d'abord, je remercie le Conseil communal de ne pas avoir caché ce bénéfice dans les amortissements supplémentaires, je pense que de les avoir dans le bénéfice global est beaucoup plus transparent. Les comptes sont excellents, et puis ma démarche elle se veut constructive, c'est à dire qu'on a actuellement, si je prends le bilan d'un million de francs, passé un million de francs de fortune d'actif disponible, de liquidité, sur un million de francs, si on accepte les comptes 2021 ce soir, ils passeront à quasiment à CHF 1'400'000. Et puis CHF 1'400'000 c'est pour moi inconcevable d'arriver avec une pareille fortune en 2024. Il nous reste deux exercices. Sur deux exercices pour liquider ces CHF 1'400'000 ça ne va pas être possible. Et puis arriver à la fusion avec cet argent, alors que c'est tous les contribuables de la commune qui ont payé, c'est inconcevable pour moi. J'ai grandement peur et j'ai déjà dit en séance de la commission financière, j'ai grandement peur qu'on arrive à une fusion avec des liquidités beaucoup trop importantes de l'ordre de CHF 500'000 peut-être un million et que les gens disent non à une fusion pour cela et en faite qu'on fasse échouer une fusion à 4 communes qui est un beau projet pour l'avenir, jusque pour ces arguments-là. Et puis je vous assure que je suis acquis à l'idée d'une fusion, mais je ne serai pas acquis à partir du moment ou on m'enlève de l'argent. Parce qu'on voit autour de nous des autres communes, on prend l'exemple d'Auboranges dernièrement qui ont décidé une baisse rétroactive pour 2021. Je me suis renseigné un minimum auprès des différents services de l'Etat, malheureusement pour 2022 on ne peut rien faire, puisque que la commune a décidé de confier l'encaissement des impôts au service des contributions, et le taux doit leur être donné au 31 décembre, du coup 2021, il y a aucune possibilité de modifier pour 2022. Il nous reste 2023 et vous pensez bien qu'avec CHF 1'400'000, sachant qu'on paye env. CHF 900'000 d'impôt, on n'arrive pas...il reste toujours CHF 500'000 après et ça va être un argument qui va peser pour le pour et le contre pour la fusion. Donc moi, voilà l'objectif c'était d'être constructif ce soir, je me suis aussi renseigné auprès d'autres services de l'Etat, notamment le Service des communes, si on refuse les comptes 2021, les comptes sont justes, ils ont été contrôlés par l'organe, ils ont été contrôlés par la commission financière, il n'y a pas d'irrégularités, donc on n'a pas raison de les refuser. Donc on ne peut pas, enfin si on les refuse ce soir ça va amener à rien du tout, parce que finalement le service va dire « non les comptes sont en ordre ». On les a, on les approuve. Par contre, moi je vous propose de reporter l'approbation des comptes à une date ultérieure et donc de supprimer le point 2 de l'ordre du jour ce soir et de le remplacer par une baisse d'impôt taux fiscal communal pour l'année 2021 uniquement, de 10%. Alors j'ai regardé, comme je vous ai dit, avec le service des communes, c'est...dans le point de vue légale on serait juste, c'est le plus juste à faire, le seul point négatif pour eux si on veut, le service des communes va dire « la commune d'Ecublens n'a pas donné dans le délai de 5 mois, donc jusqu'au 31 mai les comptes approuvés », donc il vont nous faire une lettre disant « on vous demande de remédier à cette situation dans les meilleurs délais tenant compte des remarques de l'assemblée », donc la modification du taux d'impôt. Et c'est la seule et unique solution que je vois pour baisser les impôts sur 2021 et 2023 pour arriver avec quasiment zéro liquidité, c'est-à-dire à égalité avec les autres communes au moment de la fusion. Je ne vois pas pourquoi nous on arriverait avec une fortune par habitant extrêmement haute, les autres communes avoir redistribué cet argent. Finalement ça ne serait pas correcte. Donc moi je vous demande officiellement par une motion d'ordre, j'ai regardé dans les lois sur les communes, c'est une motion d'ordre, de supprimer le point des comptes 2021, on ne parle pas de ce point et on n'approuve pas les comptes ce soir et de le remplacer par une baisse pour l'année 2021 à 10%. Après cette assemblée vous auriez un mois ou deux pour le temps nécessaire pour recalculer, c'est une règle de trois, c'est assez simple à faire – ça ne veut pas dire encore avoir rembourser les gens etc., etc. Simplement faire approuver les comptes avec le nouveau taux d'impôt et les faire réapprouver par l'assemblée. Voilà, la demande que je vous fais ce soir. Comme je vous ai dit, dans un but constructif.

Colette Pache, Syndique : Nous nous sommes aussi renseignés, donc tu as aussi la copie de la réponse de M. Ballaman du service des communes...alors soit on a mal interprété, mais en fait les communes qui propose une modification rétroactivement l'ont toute prévu avant la révision et mentionné dans l'ordre du jour. Nous ne l'avons pas mentionné dans l'ordre du jour, c'est clair que ce soir on ne peut pas...on ne pourrait pas voter une baisse d'impôt c'est clair, maintenant, je pense qu'il faudrait qu'on se consulte, parce que je ne sais pas comment, je pense qu'on ne peut pas modifier cet ordre du jour de cette façon-là.

Valentin Dougoud : Par rapport à la modification de l'ordre du jour, j'ai aussi pris un peu les devants, j'ai quand même regardé et demandé au service des communes aussi qu'il me donne les articles des bases légales. C'est l'article 16 al 2 et 3 dans les lois sur les communes, l'art. 7 de règlement d'exécution sur les lois sur les communes dit qu'un citoyen peut demander la modification de l'ordre du jour, donc là c'est le cas. Vous avez une demande et on m'a dit par téléphone que, pas plus tard que ce matin, à partir du moment où il y a une demande, le Conseil communal doit faire voter à l'assemblée cette demande de modification. Du coup on arrive dans le cas de figure ou finalement la baisse d'impôt arrive à ce moment-là, elle est votée, elle est acceptée ou pas...je ne sais pas...peut-être les gens ne sont pas d'accord avec ce que je dis, ça c'est possible, mais comme je dis, le fait de manière constructive. Parce que sinon, je peux vous assurer si on va comme ça on va aller dans un mur, parce qu'il y aura un comité anti-fusion qui va venir, les chiffres vont parler d'eux-mêmes et puis la fusion va capotée, et ça c'est le risque. Moi je n'ai pas envie.

Colette Pache, Syndique : Je tiens quand même à préciser que le but n'est pas arriver à zéro à la fusion quand même, je pense qu'on ne peut pas dilapider l'argent comme ça, parce qu'il nous reste plus que deux ans je pense qu'on peut utiliser et faire des investissements, faire profiter les citoyens je suis tout à fait d'accord avec toi, que je crois que tout le Conseil est conscient de ça, on en a discuté suite à ces bons résultats.

Bernard Dougoud : Moi j'ai une remarque. On voit que les autres communes sont en train de faire ça, donc ils sont en train de vider les comptes. Nous, Ecublens, on a payé comme, je le répète encore une fois comme à l'assemblée passée, on a payé trop et trop longtemps. Vu, a une gestion de bancaire de cette commune et non une gestion d'entreprise, parce qu'une commune est un service public donc elle est au service des citoyens. C'est le législatif qui décide, c'est l'exécutif qui exécute ce que le législatif demande et ça n'a pas été fait. J'ai été par trois fois rabroué pour une demande d'impôt et ça n'a jamais été voté en assemblée, ça n'a pas voulu être. Donc maintenant, si on veut que la fusion passe, comme l'a dit Valentin, c'est le dernier des derniers moments pour dire maintenant on va arriver à zéro, qu'est-ce que ça change ? Si on a CHF 100'000 ou si on a CHF 500'000 ça ne changera rien. On ne sera pas plus adulé que les autres. Et puis, ça je peux vous garantir que je suis prêt à être président de l'anti-fusion, si ça ne se fait pas. Ça je suis prêt, parce que qu'il n'y a pas de raison que les contribuables ont payé pendant des années trop d'impôts et puis qu'on aille les mettre pour refaire le centre de Rue. Voilà, c'est tout ce que j'ai à dire.

Eric Godel : C'est vrai qu'on a beaucoup payé d'impôts ces dernières années, ces 20 dernières années. C'était vraiment le max.

Sébastien Wirz : Vous pouvez nous confirmer au Conseil communal, c'est vrai moi je n'y connais rien par rapport à ça, est-ce que la commune d'Auboranges restitue de l'argent à ses citoyens ? Est-ce qu'ils ont fait un projet rétroactif, est-ce que vous êtes au courant de la chose ? Une fois réellement, oui ou non.

Colette Pache, Syndique : Oui, en 2021 ils vont le faire puis qu'ils l'avaient protocolé en fait, ils avaient mis, avant de boucler les comptes ils ont tenu compte de cette diminution et sont dans leur droit de pouvoir faire ça, nous aurions dû penser avant de boucler les comptes et avant la révision. C'est notre faux pas, on va dire, on n'a pas envisagé ça de cette façon-là.

Sébastien Wirz : Un faux pas du Conseil n'est pas à assumer par les citoyens. C'est notre argent qu'on a économisé, qu'on a payé, après si le Conseil communal est pour cette fusion, donc vous montez tout pour que cette fusion se fasse, moi j'appelle ça se tirer une balle dans le pied si vous partez à la fusion avec autant d'argent sur le compte, comme Bernard l'a dit, c'est clair qu'il va y avoir, on va créer une assemblée de protestation on va tout faire pour que cette fusion ne passe pas. On n'est pas non plus des vaches à lait, tout le monde l'est de toute façon dans ce pays, mais voilà pour finir on a assez payé et puis les autres communes redonnent de l'argent aux citoyens, je ne vois pas pourquoi Ecublens arriverait avec CHF 800'000, CHF 1'000'000 à cette fusion pour que cet argent soit dilapidé.

Colette Pache, Syndique : Non, ce n'est pas le but

Sébastien Wirz : Maintenant, il faut trouver les solutions.

Jean Dorthe : Moi j'approuve 100% cette démarche de Valentin Dougoud. Et je demande par respect pour les contribuables de cette commune qu'on n'arrive pas à cette fusion avec des montants pareils à distribuer dans les autres communes. C'est nous qui avons payé ces impôts. D'accord ? J'estime que c'est la moindre des choses.

Colette Pache, Syndique : Vous êtes d'accord que nous suspendons la séance pour 5 minutes de pouvoir s'ajuster ?

Valentin Dougoud : Pour moi ce n'est pas un souci, j'ajouterai juste une chose quand même, un élément qui est assez déterminant sur ce que tu as dit, Colette, c'est juste que les comptes ont déjà été approuvés, faut être clair dans la situation. Les comptes ont déjà été révisés par l'organe de révision, ça c'est clair, donc si ce soir ils ne sont pas approuvés et qu'une baisse d'impôt est approuvée, cet organe de révision devra reprendre les comptes, les pointages des factures sont déjà faits, le plus grand du travail est déjà fait, mais ils en ont de nouveau pour une heure, une heure et demie voire deux heures à faire une nouvelle révision avec les nouveaux chiffres. Et comme je vous dis, c'est une règle de trois sur les impôts sur les personnes physiques, pas très compliquée, ça va prendre une heure et demie, deux heures de temps et puis c'est clair que ça coûterait CHF 400, CHF 500.00, Ma fois, ça coûte CHF 500, je pense que la commune n'a pas trop besoin et que ça coûte CHF 500.00 pour tout ça. C'est quelque chose, selon le téléphone avec le service des communes de ce matin, est en ordre.

Colette Pache, Syndique : On ne nous a pas donné ces mêmes renseignements.

Valentin Dougoud : Ces renseignements, les miens, sont frais de ce matin.

Colette Pache, Syndique : Tu as eu M. Ballaman ?

Valentin Dougoud : Je ne sais plus le nom de la personne que j'ai eu au téléphone. Mais c'est quelqu'un qui est en contact régulièrement avec les communes. Ça se pourra que ça soit ce Monsieur, c'était un Monsieur en tout cas.

Colette Pache, Syndique : Parce que tu as vu ce que nous t'avons envoyé la semaine passée, ce week-end. Pour moi c'était clair que nous n'avons pas le droit de revenir en arrière.

Valentin Dougoud : Effectivement, si c'est selon le mail qu'ils ont donné, mais maintenant j'ai une autre version et ça me paraît assez juste, qu'une entreprise de révision peut reprendre en considération et peut réviser des nouveaux comptes à partir du moment qu'ils ont modifié. Je ne vois pas où il est le problème. Le service des communes n'en voyait pas non plus. Je ne fais pas ça pour vous embêter, mais un moment donné je trouve que vous auriez peut-être dû sur ce point-là prendre les devants et le mettre dans le tractanda directement la baisse d'impôt comme Auboranges l'a fait.

Malheureusement, ça n'a pas été fait nous on a pas la possibilité de réagir autrement que via l'assemblée. L'assemblée c'est le 31 mai, c'est le dernier jour pour faire valider. On ne serait peut-être pas dans le même cas de figure si comme les autres années on aurait prévu l'assemblée au mois d'avril, on aurait eu plus de marche de manœuvre, mais on n'en a pas.

Colette Pache, Syndique : Aurais-fais plus vite, mais comme tu sais il y a MCH2...

Valentin Dougoud : Je sais. Moi je maintiens mes demandes, je vous demande de les passer aux votes et si vous voulez consulter entre vous, pour moi il n'y a pas un souci.

Le Conseil communal s'apprête à sortir et Mme Pache fait appel à Mme Ginette Zeugin, boursière pour les accompagner.

Valentin Dougoud : Je m'excuse, je m'excuse...j'ai juste une demande. J'aimerais que ça soit protocolé, la décision doit être pour moi politique, je demande juste aux 5 Conseillers et pas forcément au personnel communal d'être présent pour la décision. La décision est politique. C'est vous qui êtes l'employeur, c'est vous qui êtes à l'exécutif et assumez les décisions. Je demande juste aux 5, s'il vous plaît.

Le Conseil communal quitte la salle à 20h30 sans la boursière et suspend la séance.
L'assemblée reprend à 20h36

Colette Pache, Syndique : On a pu se consulter et donc effectivement, on va accepter le report du point 2 comme Valentin l'a demandé. Je demande donc à l'assemblée ...

Sébastien Wirz : J'aimerais, pour que certains puissent s'exprimer librement, voter à bulletin secret ça permettra à chacun de s'exprimer librement.

Valentin Dougoud : Il faut d'abord voter le bulletin secret.

Colette Pache, Syndique : Est-ce que vous approuver le principe de voter par bulletin secret

Vote : **Oui : 14** **Non : 0** **Abstention : 2**

Valentin Dougoud : Juste pour préciser : Il y a deux points. Pour moi il y a suppression des comptes 2021 et puis il y a l'ajout du point par rapport au taux d'impôt.

Colette Pache, Syndique : Un vote après l'autre.

Jean-Louis Dubler : Est-ce qu'avez-vous discuté avec les autres communes du projet de fusion pour savoir effectivement quel est le montant entre guillemet par habitant qu'il faut laisser dans les caisses aux 31 décembre 2023

Colette Pache, Syndique : Non, on a encore pas du tout abordé ça.

Valentin Dougoud : Juste reformuler la question pour les personnes sachent s'ils doivent dire oui ou non.

Colette Pache, Syndique : Est-ce que l'assemblée accepte la modification du tractanda en supprimant le point 2 ?

Les scrutateurs dépouillent les votes.

Vote : **Oui : 16** **Non : 0** **Abstention : 0**

Colette Pache, Syndique : 16 oui sur 16, donc c'est accepté à l'unanimité. Donc, nous reportons ce point 2 des comptes 2021. Maintenant, j'ai une question : tu avais demandé en deuxième partie - de juste reformuler la question.

Valentin Dougoud : Acceptez-vous de diminuer pour 2021 le taux d'impôt sur les personnes physiques et morales de 88% à 10%.

Colette Pache, Syndique : J'ai juste un petit problème là, c'est que je ne sais pas si nous avons un minimum. Est-ce que Ginette, tu sais ça ?

Ginette Zeugin, boursière : Non, il n'y a pas de minimum. On ne doit pas demander des impôts, on peut aussi faire zéro.

Valentin Dougoud : Je veux juste donner une explication complémentaire avant le vote par rapport à ça ? Mon calcul est le suivant, c'est assez important de bien écouter par rapport à ça. Pourquoi 10% ? Simplement, parce que si on met 10% d'impôts sur 2021 on passe notre fortune à CHF 600'000. On passe à CHF 1'000'000 à CHF 600'000 fortune et puis du coup avec les 10%, en 2022 c'est bloqué on a dit à 71% on va bien être en équilibre et ça permettra sur 2023 de faire encore une baisse assez conséquente pour arriver à zéro à la fusion. Malgré la baisse à 10% en 2021 il nous restera CHF 600'000 de fortune. Et CHF 600'000 pour une commune c'est la moitié du budget de la commune d'Ecublens c'est quand même une importante base.

Colette Pache, Syndique : Moi je pense que le but n'est pas d'arriver à zéro, parce que si la fusion ne passe pas, admettons que la fusion ne passe pas, ça veut dire que nous avons les comptes à zéro.

Valentin Dougoud : Oui, et puis ça ne change pas...

Bernard Dougoud : Ce n'est pas grave...

Jean Dorthe : S'il y a CHF 1'400'000 on est attractif pour être reçu par les autres et si on n'a rien, « non, non, non, on n'a pas besoin de vous, vous n'avez pas de sous ». Ça veut dire ça pour moi.

Valentin Dougoud : Si on est à zéro dans une commune, il y'aura l'impôt on l'a dit on va le faire suivre plus ou moins et puis de tout de façon si par exemple une fois on a un déficit qui serait trop important pour les charges, le Conseil propose une hausse à l'assemblée communale et si l'assemblée refuse, le canton arrive derrière en disant « de toute de façon vous n'avez pas le choix » donc, on fait la hausse. Donc vous êtes de 100% couvert vous n'allez jamais être en négatif, c'est l'aspect positive. Et pour moi une commune n'a pas à faire la banque, c'était dit et puis je pense qu'effectivement on peut tourner à zéro. Zéro c'est un chiffre qui est un peu...s'il reste CHF 50'000 en caisse on est assez content, mais CHF 50'000 c'est une bonne marche aussi.

Bernard Dougoud : Une bonne gestion d'une commune publique est un équilibre entre les contributions et les dépenses. Donc, le fait faire une fortune et certaines réserves, c'est clair qu'on peut la faire en tout temps, elle peut aussi être diminué tout le temps, mais, disons la gestion optimale de toute entreprise pour une commune c'est un équilibre entre les charges et les recettes. Et puis qu'on ait un tout petit peu de recette de réserve, ça on comprend. Et à l'orée d'une fusion ou les comptes vont être mis les uns avec les autres sans dire que ça vient d'ici, ça vient de là il faut absolument arriver à zéro. Ça c'est mon opinion.

Jean Dorthe : ça sera l'opinion de beaucoup de gens.

Colette Pache, Syndique : Ok, vous voulez toujours le vote secret ?
Acceptez-vous la diminution le taux d'impôt de 88% à 10% pour l'année 2021 ?

Eliane Gomonet rend le Conseil attentif qu'il s'agit du vote du tractanda et non du taux d'imposition.

Colette Pache, Syndique : Alors on est bien d'accord, peut-être une précision en fait, on accepte la modification du tractanda pour présenter la baisse d'impôt de 88% à 10%, on est d'accord ? Vous êtes bien ok avec...

Valentin Dougoud : Ce n'est pas la baisse qu'on vote maintenant, c'est la modification du tractanda.

Colette Pache, Syndique : Exactement.

Valentin Dougoud : Sous point deux on va le remplacer et puis on votera la baisse effective.

Colette Pache, Syndique : Voilà, mais pas aujourd'hui.

Valentin Dougoud : Aujourd'hui, oui. Selon, encore une fois, selon mon téléphone j'ai quand même regardé mon truc, selon le téléphone avec le service des communes...

Colette Pache, Syndique : Selon les lois sur les communes, il s'agit d'un vote de principe...Je vous lis l'article 16 : « *Objet à traiter – Délibérations,*

¹ *Les objets figurant à l'ordre du jour sont présentés à l'assemblée par le conseil communal.*

² *Les citoyens actifs présents à l'assemblée peuvent, sur les objets en délibération, faire d'autres propositions. Il en va de même, dans les limites de leurs attributions, pour les commissions.*

³ *Chaque citoyen actif peut, par une motion d'ordre, proposer à l'assemblée de modifier la marche des débats.*

Délibérations – Divers

¹ *Après la liquidation de l'ordre du jour, chaque citoyen actif peut faire des propositions sur d'autres objets relevant de l'assemblée. », Bon, là c'est autre chose*

Valentin Dougoud : Et c'est pour ça que je vous ai fait ma demande à la lecture d'ordre du jour. Je répète encore une fois, j'ai quand pris renseignement au service des communes sur ce qui était faisable ou pas, je n'allais pas proposer quelque chose qui n'entraîne pas dans un cadre légal. Ça c'est clair.

Colette Pache, Syndique : Si je vais plus loin dans l'article 17, que Mme Gomonet m'a gentiment mis sous les yeux. « *S'il y a lieu de donner suite à ces propositions ; dans ce cas, elles sont transmises au conseil communal qui se détermine à leur sujet et les soumet à l'assemblée, pour décision, dans le délai d'une année; cette décision peut n'être toutefois qu'une décision de principe lorsque la proposition demande une longue étude.*

Valentin Dougoud : Une longue étude, elle ne va pas être longue, car c'est une règle de trois. Et je vous dis franchement que je me suis renseigné au service des communes ce matin, par contre ce que vous êtes en train de dire là, c'est pour les points dans les divers. Effectivement, pour les points dans les divers vous avez une année pour vous déterminer. Par contre pour le tractanda, c'est voté sur le moment. Ça je peux vous assurer.

Colette Pache, Syndique : Ok, comme ça on a vérifié. Merci.

Alors donc, je repose la question : Acceptez-vous la modification du tractanda par une diminution du taux d'impôt de 88% à 10% pour l'année 2021 ?

Les scrutateurs dépouillent les votes.

Vote : **Oui : 14** **Non : 0** **Blanc : 2**

Colette Pache, Syndique : Nous allons poursuivre notre assemblée avec ces modifications-là, nous allons reprendre le point 1, donc approbation du procès-verbal du 16 décembre 2021.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 16 décembre 2021

Colette Pache, Syndique : Le PV était donc en ligne sur notre site internet et à disposition au bureau communal. Il ne sera donc pas lu.

Avez-vous des remarques, ajouts, modifications à apporter ? Les personnes qui acceptent ce PV sont priés de se prononcer par main levée. Les scrutateurs comptent.

Vote : **Oui : 19** **Non : 0** **Abstention : 2**

Le procès-verbal de l'assemblée du 16 décembre 2021 est approuvé à la majorité.

2 Diminution du taux impôt

Colette Pache, Syndique : Acceptez-vous de diminuer du taux d'impôt de 88 % à 10 % pour 2021 ? Souhaitez-vous également le vote secret ?

Réponse de l'assemblée : Non

Roger Butty : Je m'excuse, on est d'accord, c'est de 88% à 78% ?

Réponse : Non, à 10%

Valentin Dougoud : Comme je l'ai dit, en passant à 10% pour 2021 on arrive de CHF 1'000'000 fortune actuelle à CHF 600'000. On a toujours de la fortune...

Jean Dorthe : Il ne faut pas vous inquiéter, la commune ne sera pas au social.

Colette Pache, Syndique : Les personnes qui acceptent cette proposition sont priés de lever les mains. Les scrutateurs comptent.

Vote : **Oui : 19** **Non : 0** **Abstention : 2**

La diminution du taux d'impôt de 88% à 10% est approuvée par la majorité.

3. Approbation des statuts « Secours Sud fribourgeois »

Colette Pache, Syndique : Ces statuts nouvellement créés ont été validés par l'assemblée des délégués en date du 24 février 2022. En lien avec la nouvelle Loi Défense Incendie et Secours (LDIS), qui sera en vigueur dès le 1^{er} janvier 2023, les pompiers de la Glâne Sud, Veveyse et Gruyère sont regroupés dans cette nouvelle association qui s'intitule « Secours Sud fribourgeois » et qui comprend également les ambulances. Tout est en train de se mettre en place pour la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2023. Est-ce que vous avez des questions par rapport à ces statuts ?

Jean-Louis Dubler : Sauf erreur de ma part il semblerait qu'une des communes a refusé ces statuts récemment.

Colette Pache, Syndique : C'est Vuisternens-dvt-Romont, sauf erreur.

Jean-Louis Dubler : Est-ce que ça remet en cause le processus ?

Colette Pache, Syndique : Non, ils devront le revoter de tout de façon. Je pense que les communes n'ont pas vraiment le choix. Du moment que les délégués ont accepté les statuts. Il faut savoir que cette nouvelle association est en construction, donc tout est nouveau. Je vous invite quand même à valider ces statuts, parce que ça ne va pas changer le monde, comme on dit.

Eric Godel : La centrale se trouve où ?

Colette Pache, Syndique : Les ambulances pour l'instant se trouvent à Vaulruz toujours, (à Damien Wenger) tu m'arrêtes si je me trompe. Et puis les pompiers il y a plusieurs sites, il y a Châtel-St-Denis, les sites ne sont pas supprimés, ils sont regroupés en association, mais les sites qui existent restent. C'est une fusion, mais un maintien des sites en place.

Bernard Dougoud : Juste une question. L'information, ici à Ecublens on est vraiment en bout du bout Auboranges & compagnie ? Est-ce que c'est prévu quand même d'avoir les ambulances un tout petit peu plus près ?

Colette Pache, Syndique : Alors le but de l'association est de réduire à 15 minutes, c'est juste ? De réduire le temps d'intervention entre 15 à 20 minutes. Disons, quelque soit l'endroit. Mais ce n'est pas partie gagnée.

Bernard Dougoud : Non, parce que ça serait quand même une bonne chose et comme j'ai dû être hospitalisé il y a quelques années j'ai attendu très, très longtemps.

Eric Godel : Moi, ça m'est aussi arrivé avec ma mère, j'ai appelé les ambulances, j'ai fait le numéro, et ils m'ont programmé avec ceux du canton Vaud, et puis après ils m'ont dit, « ah non, vous êtes sur Fribourg » et puis ça met toujours du temps de plus. Ce n'est pas facile, pour eux ça m'est toujours du temps de plus...l'alerte n'a pas été donnée au bon endroit.

Colette Pache, Syndique : Damien, si tu veux ajouter quelque chose par rapport à cela ?

Damien Wenger : Les bases de départ des ambulances ne sont à ce jour pas encore modifiées, qui sont faites avec Mézières, le problème de Mézières, la nuit l'ambulance n'est pas là, elle au CHUV. Il y a quelques contacts maintenant, peut-être que le fait de fusionner fera avancer les discussions avec les vaudois. Mais aujourd'hui, non, il n'y a pas de modifications des bases des départs des ambulances.

Eric Godel : Parce que j'ai bien annoncé c'est Ecublens Fribourg tout et puis, c'est directement mis un mis en contact avec ceux de Lausanne.

Damien Wenger : Oui, parce que s'ils sont débordés et puis elle est disponible elle pourrait à faire venir là, mais...

Eric Godel : Vous êtes sur Fribourg, ils m'ont transmis et j'ai dû faire tout le processus pour qu'ils viennent chez moi. Il y en a qui ne connaisse pas Ecublens Fribourg.

Valentin Dougoud : Il y a 10 ans en arrière, il y a quand même une ambulance qui est arrivée au village, ils m'ont demandé l'adresse de Jowa, qui a eu un accident de travail, ils étaient quand même dans le faux Ecublens...

Si je peux juste me permettre, un petit complément d'information pour la question de Monsieur Dubler. Il y a effectivement plus qu'une commune qui a refusé, je crois qu'il y en a deux qui ont refusé, et puis il y a une partie des communes aussi, de ce que j'ai pu voir dans la presse, qui ont décidé de voter ça seulement à l'automne. Donc, à l'assemblée du printemps il n'y pas eu cette question l'information des statuts, ça a été repoussé à l'automne, parce que les exécutifs voulaient en savoir un peu plus. D'ailleurs, à titre de réflexion personnelle je me dis que c'est assez particulier de voter une nouvelle association où on ne connaît pas encore exactement le contour. C'est vrai, que c'est spécial. Après, comme tu l'as dit Colette, c'est assez juste, de tout de façon on n'a pas trop le choix parce qu'on est la seule à dire non on va quand devoir collaborer avec quelqu'un et puis avoir les ambulances et les pompiers. Effectivement, moi ça ne me pose pas de problème de voter aujourd'hui, par contre ça me pose plus de problème de pas forcément savoir sur quoi on vote.

Colette Pache, Syndique : Ce sont les deux Préfets de la Glâne et de la Veveyse qui sont à la tête de cette association, les statuts ne seront pas figés ça veut dire, ces statuts ont été élaborés par des groupes de travail qui ont été créés pour cette nouvelle association, cela veut dire que ces statuts même s'ils sont votés ce soir, mais qu'à l'emploi ou pratique y devrait avoir des modifications, ça sera encore tout à fait possible.

Valentin Dougoud : Après on sait toute la difficulté, notamment pour les petites communes, avec le peu de voix par rapport à toutes ces grosses villes comme, Bulle, Romont, Châtel, de faire entendre sa voix pour une modification des statuts c'est difficile aussi, mais on a conscience et c'est pour toutes les associations la même chose.

Moi j'ai une demande encore, qui touche deux personnes particulièrement, c'est des cas particuliers, c'est Benoît Cavin et moi. On a juste connu les débuts du corps encore communale Ecublens. Et puis, comme il manquait de l'effectif, on est venu nous trouver quand on avait 18 ans en nous disant « est-ce que vous êtes d'accord d'intégrer les pompiers deux ans avant », à 18 ans, Benoît et moi, je crois qu'on était 3 mais on a été deux à avoir accepté, c'était Benoît et moi. Quand on a voté avec le CSPi Glâne-Sud, cela a été augmenté à 40 ans, on avait fait une demande pour que ça soit maintenu pour nous parce que c'est 20 ans les pompiers, pour que nous puissions être libéré sans payer la taxe à 38, ce qui est quand même juste, question équité. A l'époque cela a été accepté, maintenant je vous redemande : est-ce que vous êtes d'accord la commune de faire une lettre, une petite lettre quand même en nous disant qu'on est toujours libéré à 38 ? Par ce que la taxe ou de l'exercice des pompiers, parce que ça ne serait pas correcte, parce qu'on s'est dévoué 2 ans et puis on ramasse ces 4 ans de plus question d'équité avec les autres, ça ne serait pas correcte. Finalement celui qui a dit non a eu raison et nous, qui avons été gentils, et on a eu tort. Est-ce que vous êtes d'accord, je ne mets pas en question l'approbation de ces statuts, je suis plutôt pour même, est-ce que vous êtes d'accord de faire une petite lettre pour Benoît et moi en disant que vous garantissez que l'on finit à 38, libérés la 38^{ème} année c'est la dernière année qu'on paye notre taxe et on fait équipe/exercice aux pompiers et à partir de 39 plus. Question d'équité avec tout le monde.

Colette Pache, Syndique : Ecoute...je pense que...

Valentin Dougoud : Il faut qu'on adresse peut-être une demande au Conseil ?

Colette Pache, Syndique : Il faut adresser une demande écrite.

Valentin Dougoud : Alors on vous fera une petite lettre, ce n'est pas un souci.

Colette Pache, Syndique : Il y a-t-il encore des questions par rapport à ces statuts ?

Jean Dorthe : Juste une remarque. Ces statuts du temps, au moment qu'ils sont approuvés par les délégués des communes, on fait, vous passez ça aux assemblées dans les communes, c'est juste une normalité ?

Colette Pache, Syndique : C'est une formalité, on va dire.

Jean Dorthe : Lorsque les délégués ont approuvé c'est une formalité.

Colette Pache, Syndique : C'est une formalité, oui. C'est au point de vue légale, ils ont l'obligation d'avoir cette approbation.

S'il n'y a pas d'autre question par rapport à ces statuts, je propose, les personnes qui approuvent ces statuts « Secours Sud fribourgeois » sont priées de se prononcer par main levée. Les scrutateurs comptent.

Vote : **Oui : 19** **Non : 0** **Abstention : 2**

Ces statuts sont approuvés avec 19 voix.

4. Information sur l'étude de fusion des 4 communes (Auboranges-Chapelle-Ecublens- Rue)

Colette Pache, Syndique : Vous avez tous reçu le tout ménage qui a été distribué récemment, ça va être un tout petit peu répétitif, mais je pense que c'était quand même bien utile de ramener encore l'état de lieux du travail actuel. Donc, projet de fusion, il y a les objectifs, organisation des travaux, procédure, calendrier et les aspects communication. Je me permets de répéter un petit peu les objectifs qui ont été mis en avant par les 4 communes, donc :

- Renforcer le service à la population et mettre en commun nos ressources et nos valeurs ;
- Accroître nos capacités à investir ;
- Affirmer notre poids politique et développer notre qualité de vie dans une société en mutation
- Optimiser l'engagement des élus-es en faveur de projets communs.

Ça c'est les objectifs qu'on a un peu déterminés avec les différentes communes.

Donc l'organisation des travaux, il y donc un Comité de pilotage qui est constitué des 4 syndicats de nos quatre communes et puis le mandat de cheffe de projet a été donné à Micheline Guerry, qui est la directrice de l'association des communes fribourgeoises, pour ce qui ne le savent pas. Madame Micheline Guerry a déjà piloté plusieurs fusions, avec succès, donc elle a notamment, je pense qu'elle a une certaine expérience des fusions, ce qui va nous être une grande aide pour la suite des travaux. Et puis nous avons une secrétaire aussi du projet en la personne de Ludivine Besomi Chatagny, qui est secrétaire de l'ABMG et de la RGV. Alors, pour l'organisation des travaux, nous sommes actuellement en train de faire l'inventaire dans les communes et une fois que l'inventaire, donc chaque commune fait l'inventaire selon un tableau qu'on nous a transmis, ensuite il y a l'organisation avec des groupes de travaux qui va débiter à la fin d'été. Donc il y a 6 groupes de travail, il y a

- un groupe qui s'occupe des autorités, l'administration et la législation, ça c'est donc pour les syndicats.
- Le groupe 2 : c'est les finances
- Groupe 3: Ecoles, Formation, Structures d'accueil, Santé, Social
- Groupe 4: Infrastructures, Bâtiments, Déchetterie
- Groupe 5: Aménagement du territoire, Mobilité, Forêts, Parchets
- Groupe 6: Feu, Eau potable, Eaux usées

Donc, tous ces groupes de travail sont représentés en principe par le conseiller communal qui est en charge de ce secteur. Et le but de ce travail c'est de couvrir tous les domaines d'activités communales et non seulement répondre aux questions constitutives de la convention de fusion.

Comme je vous ai dit : la procédure, donc il y a

- Inventaire, ce qu'on est en train de faire
- Analyse des éléments de chaque commune, qui sera fait au niveau des groupes
- Projection en vue d'une fusion des communes

Le but de cette part de travail c'est de simuler de l'éventuelle future commune de manière à ce que les citoyennes et citoyens puissent voter en toute connaissance de cause.

Quelques mots sur le calendrier :

Inventaire

Mai à juin 2022

Juillet 2022 : consolidation avec toutes les communes

Groupes de travail

Septembre – décembre 2022, pour mettre à plat tout ça.

Comité de pilotage

Dans l'intervalle des groupes de travail qui regroupe les synthèses avec Mme Micheline Guerry.

Ensuite en janvier 2022 devrait ressortir de tous ce travail le rapport et la convention – le premier jet de la convention.

Il est prévu des séances d'information avril 2023 pour la population. En principe on a 6 dates à choix.

Ça va certainement se faire dans la salle polyvalente à Promasens. Qui va permettre que toutes les personnes de tous les villages puissent venir à toutes les séances ou venir selon leur disponibilité dans leur planning. Et la votation aux urnes est prévue en mai 2023. Et si tout va bien, parce qu'après la votation, si ça devrait être un oui, il y a ce qu'ils appellent la mise en œuvre d'env. 6, 7 mois pour la mise en œuvre. Donc l'entrée en vigueur devrait pouvoir se faire au 1^{er} janvier 2024.

Les aspects communications : Donc, le *principe de transparence à la base de l'ensemble des travaux*, bien sûr.

Canaux de communication :

- Flyers, bulletins communaux
- Assemblées communales / séances de conseil général
- Site internet spécifique pour la fusion en fonction de l'avancement des travaux, espace pour déposer des questions et des remarques
- Réseaux sociaux
- Séances d'information
- Les Conseillers-ères communaux sont votre disposition s'il y a des questions spécifiques pour les rapporter aux groupes et auprès de Mme Micheline Guerry.

Est-ce que vous avez des questions par rapport à ce sujet ?

Jean-Louis Dubler: Quand est-ce que sont prévus des élections des nouvelles autorités ?

Colette Pache, Syndique : Ce n'est pas encore discuté. Cela sera prévu dans la convention.

Sauf erreur, il y a soit dissolution complète des conseillers, Conseils communaux avec votation, je pense en automne, ou alors il y a des communes qui ont poursuivi un certain moment donné avec des délégués des communes. P.ex. deux par communes ou...ça ce sont des choses qui doivent d'être décidées mais qui ne sont pas encore déterminées.

Bernard Dougoud : Le principale c'est qu'on dise oui.

Colette Pache, Syndique : Justement...

Valentin Dougoud : Oui, par rapport à toujours aux soucis financiers que finalement on descend drastiquement les impôts qu'est-ce qu'il a été décidé, 2023 les autres vont faire plus au moins pareils La date a été arrêtée au 1^{er} janvier 2024 est-ce que c'est déjà une décision définitive qui est prise ou bien est-ce que le Conseil communal pourrait dire nous on privilégie plutôt une année plus tard au 1^{er} janvier 2025 pour d'une part se donner plus de temps pour la réflexion et puis les discussions, ça fait un travail un peu moins soutenu, d'autre part, pour les habitants, ça nous laisserait une année de plus pour éventuellement niveler un peu les finances et pour arriver à une fusion à zéro plus facilement que si on arrive au 1^{er} janvier 2024. Si vous proposez et puis vous exigez peut-être même ça pourrait être quelque chose à prendre en ligne de compte. Parce-que finalement, l'intérêt de fusionner est là, et puis nous ça nous avantage pour la commune question gestion de ses liquidités.

Colette Pache, Syndique : Je pense que l'objectif est le 1^{er} janvier 2024. Maintenant, on ne sait pas comment les travaux vont se dérouler, mais l'objectif c'est 1^{er} janvier 2024.

Valentin Dougoud : Pourquoi ça ne serait pas possible de proposer de pousser ?

Colette Pache, Syndique : Madame Guerry nous a suggéré ce rythme-là, parce que ça fait un moment qu'on parle de cette fusion, les 4 communes disent maintenant il faut y aller.

Bernard Dougoud : C'est un rythme intensif...pour les conseillers communaux. Ils n'ont peut-être pas que ça à faire...

Valentin Dougoud : Je comprends la proposition qui a été faite, c'est quand même encore vous l'exécutif qui décidez, mais ça laisserait une petite bouffée d'oxygène pour baisser ces liquidités au lieu de descendre de nouveau à 10 % en 2023, descendre peut-être qu'à 40% ou 50 %, qui est pour 2024 peut-être la même chose. C'est toujours une année de plus. A voir...c'est une suggestion que je vous fais je m'étale un peu dans ce sens, mais je sais que vous n'êtes pas les seules à discuter.

Jean-Claude Godel : Il y a trois autres à convaincre, de tout de façon.

Colette Pache, Syndique : Je pense que tout est discutable...mais...

Valentin Dougoud : Une autre remarque aussi peut-être, il y a 5 ou 6 séances qui sont prévues avec tout le monde dans la salle à Promasens, je me demande s'il n'y aurait pas aussi lieu d'en faire une ou deux avec tout le monde avec toutes les communes et puis aussi en faire une pour chaque commune avec chaque exécutif, que chacun puisse aussi au niveau de la commune déjà prendre la température. Ça vous permet de mieux cibler parce que parmi tout le monde à Promasens, si on est deux de la commune d'Ecublens à intervenir ce n'est pas très représentatif, c'est peut-être deux qui seront contre ou deux qui seront pour et on n'aura pas l'avis des autres. Est-ce qu'on ne devrait pas remplacer, parce que j'ai l'impression si on amène tout le monde, des gens n'osent pas trop s'exprimer, par rapport à une commune ou on a peut-être habitude de se côtoyer et on se connaît. Je trouverais quand même clairement mieux de faire deux pour tout le monde d'accord à la fin, mais d'en faire avant une pour chaque commune. Je trouve quand même que ça serait mieux.

Colette Pache, Syndique : Nous on est parti cette idée-là, parce que c'est plus équitable, comme ça tout le monde entend la même chose.

Valentin Dougoud : Ça dépend de quelle position on se place, parce que si ceux qui vous aident à vous encourager pour la fusion, qui vous guident un peu Mme Guerry et compagnie, c'est plus tôt avantage à se dire on met beaucoup de monde les gens n'osent pas trop s'exprimer faisant comme ça et on n'aura pas trop de remontrances.

Moi je préfère quand même que ça soit, c'est une demande que je vous fais que vous fassiez au moins une par commune, c'est quand même un projet d'avenir, c'est un grand projet, ce n'est pas

trop demandé d'en faire une pour chaque commune. Si les autres communes refusent, mais nous en fait une pour nous, je trouve.

Corinne Jotterand : D'ailleurs, ça va un peu dans cette idée là, mais le site internet dont vous parliez pour poser des questions il sera lié à toutes les communes qui seraient pour la fusion ?

Colette Pache, Syndique : Oui.

Corinne Jotterand : Donc, là l'idée serait peut-être aussi de sonder la commune elle-même sur les avis des citoyens d'Ecublens. Et puis peut-être à ce titre faire une réunion parce qu'il va peut-être en sortir oui mais nous on aimerait quand même conserver... Dans cette idée là il y a des projets peut-être...c'est un questionnement, une attitude qu'on pourrait avoir ce n'est pas niveler les impôts, pourquoi ne pas investir cet argent dans la commune avant qu'on soit fondu dans une commune générale. Ça rejoint le projet des routes qui est finalement sabordé, cet argent-là peut être réinvesti maintenant, mais pour ça il faut sonder les citoyens. Peut-être avoir un site internet sur notre site internet avec une page où on pourrait s'exprimer et faire une réunion avant un peu plus informelle avant, parler un peu des choses qui sont ressorties les avis des citoyens.

Colette Pache, Syndique : On en prend note.

Jean Dorthe : Je suis d'accord aussi, mais pour un éventuel investissement, mais le problème c'est qu'on est tard. Parce que là il faut budgéter et après on fait les investissements. Avant d'investir, il faut à tout prix répartir ce tas comme ça qu'on a déjà fait ce soir et puis, voilà. Si on n'a pas anticipé, ce n'est pas au contribuable d'en tirer les conséquences.

Valentin Dougoud : Si on parle d'investissement, moi je vois un autre problème. Si on se dit par exemple, on a CHF 400'000 on met dans les routes, c'est bien joli, mais finalement fait pour notre commune et puis les autres ne le font pas non plus. Donc là ils ont ici non plus...je ne sais pas si vous avez déjà pris la route de Rue, Route des Bossons, on pourrait presque plus rouler en voiture là-bas tellement il y a des trous. Auboranges, ils ont oublié de coller, ils ont réparé un peu tardivement la route. Ça serait un peu dommage d'investir notre argent à la limite arriver à zéro comme les autres communes et l'investissement se fera par la nouvelle commune. Moi je suis plutôt de cet avis-là. Après niveau sécurité routière, je vais en parler dans les divers, j'ai aussi une petite réflexion par rapport à ça à faire.

Corinne Jotterand : Il n'y a pas le moyen de bloquer un projet ? Voilà, il y a un investissement qui ne peut pas se faire maintenant...mais...

Colette Pache, Syndique : Bien sûr que tous les projets....

Valentin Dougoud : Tu peux, tout le Conseil peut prendre une décision...

Colette Pache, Syndique : Tous les projets qui sont budgétés avant la fusion, seront réalisés.

Valentin Dougoud : Alors là, ça ce n'est pas sûr. Ce n'est pas sûr, parce que si vous prenez la loi sur les communes, les exécutifs communaux peuvent revenir sur une décision prise par l'assemblée communale dans les trois ans suivants. Donc ça veut dire, la nouvelle commune peut dire qu'Ecublens a décidé d'investir CHF 100'000 pour la sécurité, nous on revient sur cette décision et on a même pas besoin d'une décision de l'assemblée on revient sur la décision, on trace ça, fini, terminé, on a rien. L'investissement, ce n'est pas parce qu'on la vote au budget que ça sera fait. Evidemment, au contraire, je me fais plus de souci que ça ne sera pas fait. C'est plutôt ça.

Jean-Claude Godel : Je pense qu'il faut faire une convention, pour que ce soit marqué dans la convention, donc c'est aussi aux communes de bien gérer cette convention et de décrire les choses qu'elles veulent écrire dans la convention pour que cela ne puisse pas être changé après par la nouvelle commune. Ça, je suppose c'est faisable.

Valentin Dougoud : Si on prend la primauté de droit, la loi sur les communes est clairement au-dessus d'une petite convention signée par 4 communes au fin fond du district de la Glâne. Si le nouveau Conseil invoque c'est la loi sur les communes qui est clairement supérieure, eh bien, on l'aura bien profond, et puis on n'a rien niveau investissement, ça je peux vous dire.

Colette Pache, Syndique : Ecoute, on vérifiera, mais en tout cas moi, selon mes renseignements, ce qui est mis dans la convention, comme disait Jean-Claude, doit être respectée.

Valentin Dougoud : Oui alors, jusqu'à ce qu'une nouvelle loi supérieure qui dise que...et là c'est le cas quand même.

Jean-Claude Godel - Effectivement, mais bon.

Valentin Dougoud : Je ne veux quand même pas qu'on en arrive là et puis finalement on n'a rien du tout. Autant se prémunir.

Corinne Jotterand : Alors typiquement ce qui est mis dans la convention, peut-être que les citoyens peuvent être mis au courant qu'on sache un peu des choses à côté desquelles on passerait.

Colette Pache, Syndique : Oui, vous aurez accès à la convention.

Corinne Jotterand : Quand elle sera décidée ou bien au fur à mesure avant qu'elle soit...

Colette Pache, Syndique : Elle va être proposée exactement de quelle façon, vous me demandez un petit peu trop, parce que ce n'est pas moi qui suis chef de projet. Mais, je pense que la convention elle est proposée, discutée.

Jean Dorthe : Elle doit être approuvée par une assemblée. Parce que moi je voulais vous demander aussi, c'est qu'avec cette énorme fusion qui va arriver, moi j'aimerais que dans la convention soit mentionnée qu'on puisse toujours avoir une assemblée communale et pas un conseil général. Parce que ces conseils généraux, d'après les communes que j'entends qui ont en un, ils disent, je m'excuse du terme, c'est la plus grosse crevée qu'on a faite. On n'a pas maintenu nos assemblées de communes. Si vous remarquez, la commune d'Ursy, qui est une commune bien plus grande que la nôtre, ils ont toujours une assemblée communale. Ça sera un point très important dans la convention de fusion, à mon avis.

Valentin Dougoud : Je soutiens aussi qu'est-ce que Jean-il dit, parce que...

Jean Dorthe - Ces conseils généraux c'est toi tu viens, toi on ne te veut pas on sait très bien comment ça fonctionne. On n'aura plus rien à dire.

Benoît Cavin - La commune ne pourrait pas proposer ça comme condition, finalement ? Condition, qu'il y a une assemblée communale.

Valentin Dougoud : Je soutiens aussi un petit peu ce que tu dis là. Pour moi c'est important de maintenir une assemblée, parce que, l'argument de ceux qui veulent mettre un conseil général, c'est que c'est plus professionnel, ça je n'y crois pas encore trop. Et puis en plus de ça ils disent, si tout à coup il y a un investissement pour le foot, eh bien, il y a tout le club qui vient et qui fait voter l'investissement. Enfin c'est le jeu de la démocratie. Mais ça permet quand même à chacun de le dire et de s'exprimer un petit peu librement. Et puis ça je pense si Rue ou les autres communes ne

veulent pas c'est toujours bonne raison, c'est un peu dommage. Vous avez les éléments pour, et puis je pense que les conditions devront être effectivement, quand même.

Colette Pache, Syndique : Le Conseil général je vois un aspect, en fait il y a des commissions, des sous-groupes qui se créent avec les citoyens qui connaissent le projet à fond et puis qui peuvent dire oui ou non, moi je pense que ça a certains avantages.

Valentin Dougoud : En tout cas, dans un premier temps surtout après une fusion comme ça je pense que ça serait quand même important dans les premières années, pour la première législature, pour les 5 ans, maintenir l'assemblée et on peut toujours réévaluer plus tard, on se disant, mais je pense que ça se ressent déjà dans les précédentes assemblées, ce point-là, et puis ce point la fait aussi partie de mes craintes par rapport à une fusion. Moi je pense que le Conseil, une assemblée communale, en tout cas dans les premières années est mieux qu'un Conseil général.

Colette Pache, Syndique : On prend note.

Bernard Dougoud : J'aurais juste quelque chose à ajouter quelque là-dessus. Je voyage beaucoup dans les campagnes, surtout dans les petites communes. Et puis en règle générale, toutes les petites communes disent, la seule chose que nous avons perdu c'est l'assemblée communale. On a plus de poids, notre délégué est soit d'un bord soit de l'autre, peu importe, mais on a plus ce lien direct avec la commune. Je peux vous citer des exemples, soit des investissements, soit des choses qui étaient prévues dans la commune, ont carrément été biffées, suite à la fusion avec les grandes communes qui eux, ramène plutôt chez eux. Alors ça c'est une tendance, et puis ce n'est pas un cas, ce sont beaucoup. Tout ce que je peux vous rapporter. C'est clair et net.

Colette Pache, Syndique : Est-ce qu'il y a d'autre question ?

On arrive au point 5, réponse aux questions de la dernière assemblée.

5. Réponses aux questions de la dernière assemblée

Déneigement route privée

Colette Pache, Syndique : Il y a une question de Valentin, sur le déneigement par rapport aux routes privées. On a discuté avec le Conseil et pour l'instant, nous maintenons la procédure en place pour le déneigement par rapport aux chemins privés, pour l'instant ils sont déneigés de la même manière. Est-ce que ça répond à ta question ?

Valentin Dougoud : Ça ne me satisfait pas, mais ça répond à ma question. Non, c'est une décision du Conseil bien sûr. Moi je pensais à la dangerosité et au fait que le gars ne paie pas ses impôts ici, bon il est maintenant décédé, ça ne change rien par rapport à ça. Moi je voyais ça en point de vue dangereux pour Damien, car je ne voudrais pas être à sa place pour faire ça. Après je comprends votre décision pour moi ce n'est pas un souci. Vous avez répondu à ma question et je vous remercie.

Colette Pache, Syndique : C'est-à-dire que, la route communale sera déneigée, puisqu'il y a une partie de la route communale on est obligé de déneiger cette route communale et cet accès de maison. Maintenant, le bout de route privé on ne va plus le faire. Si non, il n'y avait pas d'autre question à la dernière assemblée. On va rentrer dans les divers.

6. Divers

Facturation eau

Colette Pache, Syndique : La relève des compteurs va désormais être effectuée au mois de novembre et la facturation sera faite en décembre. Ceci, pour permettre d'avoir sur la même facture la consommation d'eau et les taxes de la même année.

Pour 2022, comme en novembre, donc vous allez recevoir uniquement la consommation d'eau, car les taxes 2022 ont été déjà facturées en janvier.

Dès l'automne 2023, il y aura les taxes et la consommation d'eau de l'année en cours qui seront envoyées au mois de décembre. Ceci pour unifier les objets de la même année.

Evacuation branches

Laurent Dorthé, Conseiller : On va devoir changer un peu le procédé d'évacuation des branches. On avait une solution qui était idéale pour tout le monde, je pense. On pouvait aller quand on voulait. C'était très pratique pour vous toutes et tous. Moins pratique pour nous, parce que les gens se permettent de déposer tout et n'importe quoi. Je ne pense pas que j'exagère, même si ce n'est pas forcément en grosse quantité, mais il y avait tout et n'importe quoi. Un autre problème qui s'est présenté de plus en plus fréquemment ces derniers temps, on a pu constater, et pris en flagrant délit, des entreprises de paysagistes. Lorsque ces dernières travaillent sur la commune pour amener les branches là-bas cela ne pose pas de problème, mais quand cela vient d'ailleurs, souvent du canton de Vaud, discrètement. Finalité, un immense volume de déchets verts à éliminer. Le tas de ces dernières années a trainé un peu pour l'évacuation, ce qui a amené une dégradation du terrain dessus, on a vu quand on a évacué dernièrement, le terrain est très mou, et cette place n'est plus adaptée pour un dépôt de branches, avec les précipitations. Vu qu'il y a des choses qui ne devraient pas être déposées là, ça pollue les eaux claires, ça s'écoule par la route, donc plein de problème comme ça. Un peu dans une impasse avec cet emplacement, on a cherché une solution qui est d'amener nos branches à la déchetterie de Promasens. Malheureusement, ça sera uniquement pendant les heures d'ouverture de la déchetterie. Mais au moins, ce sera mieux contrôlé, on en a plus ce souci de faire la police en haut de la route. A ce jour on n'a pas encore de date du dépôt à Promasens. Vous serez de toute façon informés par un tout ménage. Il n'y a pas beaucoup de monde qui sont là ce soir, mais quand l'information viendra merci de jouer le jeu et de ne pas essayer de mettre sur ce tas. Y-a-t-il des questions à propos de ça.

Bernard Dougoud : J'approuve totalement ce que tu dis. La commune d'Ecublens a eu une chance extraordinaire, c'est qu'on n'a jamais eu de dénonciation par rapport à la nature et à l'environnement. Parce que des tas de branches de cette envergure dans le canton, je n'en connais pas et puis si on avait été dénoncé, pour ce genre, je peux vous garantir, ça se serait mal passé au service de l'environnement.

Corinne Jotterand : Pourquoi ?

Bernard Dougoud : Parce que les branches se décomposent, polluent les sols et sans savoir qu'il y a des contrôles qui se font actuellement sur la pollution des eaux. Ils contrôlent qui commence dans l'agriculture mais et qui continue dans les privés. Donc, ça sera dans pas longtemps, sans fosse de décantation, etc. Toute cette problématique était prise par le canton et la confédération et ce genre de situation, si ça avait été garanti, je ne sais pas si c'est avec des amendes, mais ça serait mal passé. Surtout au niveau d'une commune.

Corinne Jotterand : Pourquoi une branche pollue les eaux ?

Bernard Dougoud : En décomposant, la branche fait de l'azote, qui va dans le sol et puis qui ensuite va dans la nappe phréatique, pour donner un exemple dans l'agriculture, un tas de fumier à l'extérieur, donc un tas de fumier provisoire pour quelques mois doit être bâché pour éviter la pollution. Un tas de fumier doit avoir une récupération de jus obligatoire, et j'en passe - le tas était bien plus grosse. Donc, là, je dis bravo au Conseil communal de fermer ça et la chance qu'on a eu de ne pas avoir eu de dénonciation.

Valentin Dougoud : Juste une question, c'est pour savoir, pour l'évacuation dernièrement dans les mois passés, combien ça a coûté. Vous avez déjà la facture ?

Laurent Dorthé : Ça trainé longtemps. C'était une entreprise qui devait venir faire, on avait eu des soucis et on avait changé de système. Environ CHF 4'000 pour le transport à la Coulette, et un petit plus que CHF 4'000 là-bas pour l'évacuation.

Valentin Dougoud : La nouvelle solution avec Rue annuellement, vous avez une projection ou pas ?

Laurent Dorthé : Oui, alors c'est un montant par habitant, qui est calculé selon le volume. Ils nous ont donné des calculs qui ont été faits sur les dernières années. Mais pour toute la commune de Rue, sur les dernières années, la moyenne est de CHF 4'000 pour toute la commune de Rue.

Valentin Dougoud : Extrapolé pour nous ça fait CHF 1'000. Je pense effectivement, la solution trouvée est bonne. Il faudra juste penser de bien clôturer cet accès pour que les paysagistes ne viennent plus et que ce soit clair.

Laurent Dorthé : On ne peut pas clôturer, fermé, car c'est un chemin forestier qui n'est pas beaucoup utilisé mais...

Valentin Dougoud : Avec une chaîne simplement des fois clôturer bien l'entrée avec une chaîne portail que les gens doivent déjà descendre pour l'enlever.

Laurent Dorthé : On va faire quelque chose.

Valentin Dougoud : En tout cas, merci bien, parce que je suis aussi concerné car j'ai des tuyaux d'eau qui passent là-bas dessous. Chaque fois quand il y a un engin qui allait là-bas dessus, j'avais souci si j'avais encore de l'eau ce soir ou pas. C'est vrai c'est une bonne solution et je vous remercie.

Colette Pache, Syndique : Vous avez d'autre question ?

Benoît Cavin : Par rapport à l'entretien des routes, moi je trouve qu'il n'y a plus grande chose qui se fait. Nous habitons en bas d'une pente et les grilles ne sont jamais faites. On les fait un peu nous même pas pour qu'on soit tout à coup embêté. Et puis avec tout l'argent que la commune d'Ecublens a, ça aidera un peu de diminuer le bénéfice.

Damien Wenger, Conseiller : La fauche des bords des routes a été demandé. On travaille avec les services de de Rue et ce travail sera fait dans le prochains jour avec le nettoyage des tours de grilles. Effectivement, la balayeuse non...

Jean Dorthé : Elle est quelle couleur déjà ?

Damien Wenger, Conseiller : Elle fut orange un temps, maintenant elle a peut-être changé, mais on n'a pas fait la demande de balayage, non effectivement.

Benoît Cavin : Après ce que j'ai vu, le procédé l'année passée sont venu Rue, ils passent leur soufflet, et puis l'herbe dans les grilles restent et l'eau ne va pas aller dans les grilles, elle passe tout droit. Nous on a une rivière devant la maison, et puis heureusement par chance on a un sous-bois en trop plein...on n'est peut-être pas les seules dans cette situation, notamment en haut de chez nous vers la forêt. Parce qu'il y a beaucoup d'eau qui arrive, c'est un problème chez nous. Il y a encore une autre question, faucher les parcelles communales. Le problème on ne voit même plus les boîtes pour les crottes et puis les gens j'ai remarqué ne les ramassent plus parce qu'ils n'ont même plus accès à la boîte.

Roger Butty : Je voulais justement poser la question, qui est-ce qui s'occupe du champ justement vers cette boîte pour chien, qui doit s'occuper de tondre cette herbe là-bas. Avant quand c'était Benoît qui s'en occupait, c'était super bien fait, maintenant ça arrive clairement à un mètre de haut, plus de visibilité. C'est très dangereux. Est-ce que c'est la commune de Rue, ce sont les employés de Rue qui s'en occupe ? C'est vous... ?

Damien Wenger, Conseiller : Oui, c'est eux, mais c'est sous notre ordre, effectivement.

Benoît Cavin : On voit l'avenir de quoi il sera...

Roger Butty : Je propose de sortir ma tondeuse et de m'en occuper personnellement.

Laurent Dorthe, Conseiller : Si je peux juste me permettre une remarque. Oui, c'est Rue, on voit l'avenir de quoi il sera fait. Oui, alors peut-être. Mais, ils travaillent, selon les demandes. Donc, peut-être ça n'a pas été demandé aussi. Il ne faudrait pas attendre le 31 mai l'assemblée communale pour demander quelque chose, si vous avez quelque chose, mieux vaut lancer un coup de fil. On n'est peut-être pas passé partout, ce n'est pas mon dicastère mais on ne passe peut-être pas partout tout le temps, parce qu'il y a des choses qu'on ne voit forcément pas tout le temps.

Benoît Cavin - J'ai un chemin en gravier le terrain en bas de la ligne chez moi, ça fait deux ans que ces traverses n'ont pas été faites, en une année et demie le chemin a vieilli de dix ans. Vous pourriez-le mettre au budget pour l'année prochaine si vous voulez, ça aidera encore à baisser.....

Damien Wenger, Conseiller : Non, on a grillé toute les traverses l'année passée, sans exception.

Benoît Cavin : Non, je passe tous les jours presque, là je peux te dire que rien n'est fait.

Jean Dorthe : Vive la fusion.

Damien Wenger : Mais ça n'a strictement rien à voir avec la fusion. Ça donne pas du tout la vision du futur qui aura.

Jean Dorthe : C'est quand même à vous de déléguer les travaux qui sont à faire, ce n'est pas à nous, ou bien ?

Damien Wenger, Conseiller : Ce n'est pas ça ce qu'on dit. Ce qu'on dit c'est si tu as vu quelque chose qui ne te convient pas tu peux lancer un coup de fil pour nous donner l'information.

Benoît Cavin : Mais ça devrait être fait...c'est du travail courant.

Jean Dorthe : Le travail qui se faisait avant c'est à vous de donner le travail qui est à faire à la commune de Rue...ce n'est quand même pas à nous, ou bien ?

Benoît Cavin : Il faut que mettre et enlever les piquets de neiges, et puis de temps en temps les boîtes à crottes.

Damien Wenger, Conseiller : Peut-être jusqu'à aujourd'hui c'est tous ce que nous leur avons demandé de faire ?

Laurent Dorthé, Conseiller : On revient sur le fait que ce n'est pas de leur faute. Il ne faut pas tout mélanger.

Benoît Cavin : Damien, on a fait tout le tour avec toi. Toi tu m'as dit, qu'est-ce que tu faisais. Je t'ai expliqué faucher et tout ça. J'aurais mieux fait de mettre dix fois plus d'heure, parce que tu n'as rien écouté.

Damien Wenger, Conseiller : Ecoute, tu es libre de penser ça si tu veux.

Benoît Cavin : Je pense que c'est la vérité.

Colette Pache, Syndique : Merci de la remarque, on va essayer d'améliorer ce service-là, promis.

Valentin Dougoud : Tout d'abord, je voulais vous remercier pour le début de l'assemblée, je vous ai dit que j'ai amené cette remarque par rapport aux impôts, à repousser les comptes pour l'approbation, c'était constructif. Je vois, que vous avez écouté, vous avez pris le temps, parce que vous étiez quand même pris au dépourvu, je comprends. Vous avez pris le temps pour voir les bases légales, vérifier. Ça a pris un peu de temps, mais je vous remercie parce que vous l'avez fait. Je me souviens il y a une année arrière, une année et demie en arrière j'avais fait la même demande à l'ancien Syndic, peut-être son côté autoritaire l'a fait prendre la mauvaise décision pour la suite, en tout cas ce n'étais pas écouté du tout. Là, j'ai été écouté ce soir, on a pu en débattre, le débat a été constructif. Je vous remercie vraiment d'avoir pris ça en compte et puis de l'avoir fait juste la procédure, la procédure juste. Avoir fait voter la proposition. On voit que vous êtes à l'écoute de la population, ça fait plaisir. Ça c'est la première remarque.

Après, autre question : On était toujours resté avec la question en suspens, par rapport à 6 ou 7 cas dans la commune ou les taxes pour les eaux usées sont exorbitantes. Vous avez dit que vous avez fait la demande et ça devrait passer chez Monsieur Prix. Est-ce que vous avez un retour par rapport à ça ?

Colette Pache, Syndique : Pas encore.

Valentin Dougoud : Donc, c'est toujours chez Monsieur Prix ?

Colette Pache, Syndique : Toujours chez Monsieur Prix.

Valentin Dougoud : Ça fait une année...

Colette Pache, Syndique : Presque...

Valentin Dougoud : Est-ce qu'il faut qu'on lui donne un coup de pied au cul pour qu'il bouge un peu un coup de fil suffit ? Je ne sais pas...

Colette Pache, Syndique : Nous l'avons relancé une fois, en tout cas.

Valentin Dougoud : Essayez tous les jours, parce qu'un moment donné il aura marre...mais je plaisante là-dessus, mais c'est vrai ça devient un petit peu agaçant, parce qu'il y a certaines

personnes paient des milliers de francs de taxe par année et puis ça un petit peu injustifié on nous a dit que c'était rétroactif, maintenant je sais que ces personnes il y a plusieurs cas ils ont dû payer encore une fois. Ce n'est pas forcément toujours les gens qui ont des situations très faciles, et ce sont quand même des grands montants. Rappelez Monsieur Prix, peut-être pas tous les jours, mais une fois par mois que vous existez et que vous attendez une réponse. Je vous jure, un moment donné il aura marre.

Colette Pache, Syndique : Ils sont assez difficiles à atteindre...en plus.

Valentin Dougoud : Il en a peut-être d'autres dossiers plus importants, mieux celui-ci d'une petite commune d'Ecublens...une réflexion personnelle.

Colette Pache, Syndique : Est-ce qu'il y a d'autres divers ?

Sébastien Wirz : Juste une question, parlant de la visibilité sur les débouchés etc., donc en discutant à Eschiens avec certains voisins, ils ont reçu une lettre de la commune comme quoi ils devaient élaguer leurs arbres par rapport à la visibilité, et puis les risques d'accident qui pouvait y avoir. Par contre d'autres ne reçoivent jamais de lettre de la commune, je ne sais pas si certains citoyens sont au-dessus des autres dans cette commune et puis on ne leur dit rien par rapport à la coupe d'arbre ou comme ça. Un sujet qui a déjà été évoqué par Valentin il y a une année, une année et demie, voilà, pourquoi certains citoyens reçoivent des lettres, ce n'est pas moi qui a reçu la lettre, je vous assure tout de suite, pourquoi on leur demande de se mettre aux normes et d'autre qui ne sont pas en norme ne reçoivent pas de courrier.

Colette Pache, Syndique : C'est en projet. On est en train de faire un état des lieux de toutes les branches dans l'idée de la sécurité au village, c'est vrai la personne qui a reçu la lettre à Eschiens, ça nous paraissait une urgence, parce que c'était vraiment un manque de visibilité, une demande aussi de l'environnement. A plusieurs reprises on nous a fait la demande. Mais sachez, que ça va être fait auprès de tous les citoyens qui ont des branches ou des arbres qui gênent la sécurité....

Sébastien Wirz :- Je suis 100% ok avec votre démarche, je trouve que c'est vraiment très bien par rapport à ça. Les visibilités étaient vraiment à mettre en cause, maintenant ce que vous avez fait pour un, il faut vraiment qu'on soit impartial et puis tout le monde, tout ceux qui ne sont pas en norme reçoivent quelque chose.

Colette Pache, Syndique : Il faut savoir que certaines personnes reçoivent régulièrement des courriers pour demander d'élaguer. On ne peut pas non plus, il y a quand même une procédure à observer dans la demande de couper ou déplacer un arbre, bon élaguer c'est différent. On ne peut pas faire ça n'importe comment. On est vraiment en train de faire l'état des lieux et partir prochainement.

Bernard Dougoud : J'avais une question : Quand vous avez un danger public comme ça, c'est quelle procédure qu'on peut appliquer pour faire enlever un arbre ? Pouvez-vous nous expliquer ?

Colette Pache, Syndique : Je n'ai pas ça sous les yeux. Il y a des articles dans les lois par rapport aux routes. Il y a des distances à la route...

Bernard Dougoud : Disons, les distances ne sont pas respectées, quelle procédure vous devez...

Colette Pache, Syndique : Je t'explique un peu ce qui était fait...

Bernard Dougoud : Non, disons dans la loi...c'est ça qui m'intéresse.

Colette Pache, Syndique : On doit faire respecter les distances par rapport à la route...

Bernard Dougoud : Oui, ok. Mais après vous avez je ne sais pas si cet arbre, 30 ans qu'il est planté vous pouvez le faire enlever quand même si c'est pour la sécurité.

Colette Pache, Syndique : Oui, ça veut dire que la personne à qui ont fait cette demande elle a le droit de recours, c'est tout un processus. On ne parle pas de l'élagage...

Bernard Dougoud : Parce qu'il y a quand même des arbres depuis des années et des années notamment si on prend le cas d'Eschiens, qui sont là, et puis il n'y a toujours rien qui s'est passé. Je me demande si au niveau de la loi on n'aurait pas pouvoir de dire maintenant il y a un danger. Cet arbre part demain. Voilà, c'est ça que je posais comme question.

Eric Godel : Est-ce qu'au bout d'un certains nombres d'année cet arbre est protégé ?

Colette Pache, Syndique : Ça dépend...

Valentin Dougoud : Moi je peux vous apporter une réponse, parce que j'avais été confronté à ça quand j'étais au Conseil communal et dernièrement dans le cadre de mon travail, j'étais confronté à dans le même cas lors d'une procédure accident de circulation. La loi sur les routes elle est claire, c'est à 1.65 m de distance de la route et 90 cm de haut. Plus les gens veulent mettre une haie haute, ou un arbre haut, plus il doit être retiré, donc ça veut dire vous doublez chaque fois la distance hauteur. Ça c'est clair. Après il n'y a pas délais légaux dans lesquels on peut accepter. C'est autre chose pour les constructions s'il y a une maison, un mur c'est dans le domaine des constructions, loi sur les constructions c'est autre chose. Après 30 ans c'est accepté. Les arbres, il n'y a pas de prescription il n'y a pas de limite. La procédure est la suivante :

La commune fait une lettre au propriétaire concerné en lui lançant un délai raisonnable procéder à l'arrachage ou à la taille de la haie selon le cas. La personne concernée a effectivement les voix de recours auprès de la Préfecture. Elle peut même aller jusqu'au tribunal fédéral si elle veut, d'ailleurs une petite anecdote la semaine passée dans la Liberté il y a un cas à Villars-St-Pierre, un citoyen était jusqu'au tribunal fédéral en disant que ça faisait tant d'année que cette haie était là, mais qui a été débouté et il a pris tous les frais à sa charge.

Jean Dorthe : J'ai lu l'article - 30 ans ça a duré.

Valentin Dougoud : 30 ans ça a duré. Et puis pour finir, si la personne ne fait pas recours ou ne respecte non plus pas le délai donné par la commune, c'est la commune qui mandate une entreprise qui procède à l'arrachage de l'arbre ou de la haie concernée, aux frais du propriétaire. Donc, vous payez la facture ou vous la facturez à la personne – poursuite, si nécessaire.

Colette Pache, Syndique : Je pense qu'il faut en avoir, en tout cas une, voire deux lettres de rappel avant de procéder à....

Valentin Dougoud : Alors, il faut juste une lettre recommandée, si vous voulez commencer avec une lettre normale vous pouvez, mais il faut une lettre recommandée avec un délai raisonnable, ça suffit. Maintenant, moi j'approuve tout à fait dans ce sens, je remercie d'ailleurs Sébastien pour la remarque, qui est tout à fait pertinente. Je ne voulais même pas en parler, tellement j'en avait marre de le dire, mais j'ai failli avoir un accident ce matin en sortant avec le tracteur, depuis le chemin qui vient de l'OFIDA parce que la haie de ce Monsieur, bon, elle n'est pas en norme, et puis le frontal est quand même assez long, je peux vous assurer, qu'heureusement la personne qui arrivait depuis le centre village était à son affaire et pas au natel, comme on en voit certain, parce qu'elle a pu freiner, moi j'ai pu freiner, mais vous imaginez que j'étais déjà presque avec le frontal l'autre côté de la route. On a évité de peu un accident. Et puis, ça serait été dommage parce que jusqu'à maintenant

on n'en a pas eu. Mais je pense que des mesures sévères alors, ça s'est passé là-bas, je parle de Monsieur Vaucher, il y en a d'autre. Quand on descend depuis Carrouge pour s'engager sur le centre du village sur la droite, ce n'est pas mieux, c'est presque pire. Il y a ces deux cas pour moi franchement, là il faut prendre des mesures. Puis, j'ai vu à Eschiens, je pense que c'est Mme Weibel, qui a dû recevoir la lettre, parce qu'elle a procédé à l'arrachage de la haie. Eh ben, chapeau à elle, parce que

Martial Muhlemann: Non, non, elle a enlevé a piscine.

Valentin Dougoud : Alors, j'ai mal vu, j'étais trop attentif à la route et je n'ai pas assez regardé. Il faut quand même prendre ces mesures, parce que j'ai failli avoir une accroché là-bas. La sécurité routière pour moi elle commence par-là, je vous demande vraiment de faire quelque chose

Colette Pache, Syndique : C'est en cours.

Jean Dorthe : J'avais une question concernant ce projet de sécurité routière, cette étude qui a été faite. Vous avez un retour à nous donner par rapport à ça ? Je sais qu'un budget a été voté.

Colette Pache, Syndique : On a eu une séance d'information au mois de mars. Maintenant, il y a des plans qui sont en train de se...je laisse Monsieur Wenger parler de l'état des lieux.

Damien Wenger, Conseiller : On a voté un budget pour faire la vraie étude pour le nouveau concept de sécurité. Maintenant on est au stade, où on a demandé un bureau d'ingénieur ce qu'on voulait, ce qu'on avait discuté lors de la séance, mais pour l'instant ils sont en train de faire les plans de village avec les détails des infrastructures qu'on souhaiterait mettre en place et puis dès qu'il est fait nous allons vous le proposer, voilà, ou on est.

Jean Dorthe : Vous ne souhaitez pas faire une semaine plus ?

Damien Wenger : Il fallait venir à la séance. Tout expliquer, tout proposer, tout discuter...

Valentin Dougoud : C'est prévu pour cet automne ça ? Niveau timing on arrive à faire ça pour cet automne ?

Damien Wenger : Oui.

Valentin Dougoud : Je rebondis sur la sécurité routière aussi, parce que c'est un des éléments qui me semble aussi important. C'est vrai, que ça fait longtemps qu'on en parle, et puis il y a des éléments qui peuvent être faits pour la sécurité au village qui sont gratuites et qui ne coutent rien. C'est de un ce que je disais, une lettre comme vous allez faire aux propriétaires, et la deuxième chose, c'est par rapport à la circulation on n'est plus tranquille on se promenant dans les chemins de remaniement, parce que qu'on a flux quasiment incessant de voiture, principalement aux heures de pointe, quand les pendulaires descendent depuis Carrouge, Mézière, ils voient depuis là-haut que les barrières sont en bas, alors ils se disent ont ne va pas attendre on passe le chemin interdit à la circulation. Et comme c'est pour gagner du temps je vous laisse imaginer qu'ils ne vont pas à 30 km/h mais plutôt une vitesse élevée des fois, et puis aucun égard pour les cavaliers, pour les promeneurs des chiens pour ceux qui font la mobilité douce. Moi ça m'arrive assez souvent de me promener, c'est un grand problème. J'ai discuté avec une dame une fois qui se promenait, qui m'a dit la même chose. Et constante depuis quelque années une augmentation. Et puis c'est autant pour les chemins côté Eschiens qui les chemins coté Villangeaux. Parce qu'il y aussi ceux qui coupent par la STEP, ce n'est pas triste à voir, c'est des gens qui habitent Ursy, Rue et compagnie. Franchement, là je pense qu'il y a quelque chose à faire. Et puis je ne parle même pas encore, il a deux, trois agriculteurs qui ont été embêtés des fois. Débouché du chemin qui est au long de la route cantonal quand on veut s'engager

sur le chemin OFIDA, les gens ils se parquent là, alors il se parquent avant les panneaux, puisqu'ils ne veulent pas avoir l'amende de CHF 100.00. Là, ils sont en tout illégalité, parce qu'ils sont dans une croisée, l'amende c'est pire, c'est CHF 120.00 ou CHF 140.00, je ne sais plus. En tout cas ils se parquent de chaque côté de la route, deux voire trois voitures dans les champs, et avec les grosses machines on ne passe plus. Les agriculteurs ne peuvent plus passer, ça crée un danger aussi pour les ayant droit qui sortent de ces chemins quand même avec une voiture, la voiture est parquée en espace au ras la poutre. C'est 80, il faut avancer capot de la voiture. Un jour il y aura une pété. C'est les choses qui sont gratuites. La police, on peut les solliciter quand même pour faire des contrôles ciblés sur ces chemins. On ne voit pas souvent la police dans le village. On fait deux, trois passages, mais je suis dans les forces de l'ordre, on fait deux trois passages. Les contrôles de circulation, je ne connais pas bien mieux placer pour un contrôle dans le village. Mais moi je demande quand même que vous fassiez une lettre, je ne sais pas si ça a déjà été fait, mais faites une lettre à la police à Vaulruz, parce que c'est de plus en plus. On ne peut bientôt plus se promener sur ces chemins en étant tranquille. Ça rend des éléments de sécurité aussi. C'est fondamental.

Eric Godel : Déjà amender ceux qui sont parqués dans les croisées, première chose à faire.

Valentin Dougoud : Ce sont ces deux points qui sont élémentaires.

Damien Wenger : On est bien au courant de tout ça, parce que on a déjà eu pleins de plaintes, des courriers. C'est dans les mains de Grivel.

Valentin Dougoud : Alors, je...

Damien Wenger : Oui, alors j'ai pris contact avec lui, maintenant j'espère qu'il fera...

Valentin Dougoud : Oui, merci d'avoir regardé avec lui. C'est effectivement le policier de référence pour la police de proximité dans ce secteur. Mais pour ce qui est pour le contrôle de circulation, mais faites une lettre à Vaulruz. Vous touchez 60 agents à Vaulruz, là avec Grivel vous touchez un agent qui vous dit qu'il transmette, mais...faites une lettre officielle. Je ne sais pas si vous avez déjà fait une lettre ou quelque chose ? Première des choses, nous quand nous on téléphone aux administrations, la première des choses c'est faites nous un mail ou une lettre, un téléphone ne suffit plus à nos jours. Il faut une preuve, il faut une trace. Alors, faites une lettre déjà à la police de Vaulruz et puis je pense qu'il y a déjà des contrôles qui vont se faire. Et puis quand les gens ils ont payé une fois CHF 100.00, ils auraient eu la chance parce qu'ils seront passés à côté en voiture, on a eu chaud, mais ils ne passeront plus et puis ils attendront les 2 minutes comme nous on le fait, aux barrières. Je vous assure, que les pendulaires connaissent les horaires des trains, même ils ne les prennent pas, d'Ecublens par cœur. C'est un défilé.

Eric Godel : Il préfère passer par là que par Chatillens

Valentin Dougoud : Moi je trouve personnellement, on devrait avoir un peu plus la police pour ce genre d'action dans le village. C'est quand même quelque chose de préventif, bien sûr ceux qui sont amendés, ma fois ils ont quelque chose à se reprocher, et ceux qui ont le droit de passer n'ont rien à se reprocher, il n'y a pas de soucis.

Bernard Dougoud : J'avais juste une remarque à ça, ce que dit Valentin est tout à fait juste, donc, ces voitures passent aussi devant notre maison où nous avons maintenant 6 enfants. On a mis des panneaux tout ça mais ça ralenti pas grand-chose. Alors, c'est aussi un problème. Je ne voudrais pas que ces gens qui sont réfugiés chez nous perdre un enfant, je dis à la commune, faites quelque chose, car cela serait un drame supplémentaire à ce qu'ils vivent déjà.

Sébastien Wirz : On sait très bien que certains habitants, voire certains conseillers n'aiment pas la police, n'aime pas voir la police. Voilà, c'est quand même quelque chose d'important, après moi sur une commune qu'on puisse avoir un service, une répression, c'est la seule chose qui marche. C'est-à-dire ces gens sont amendés, ils ne vont pas revenir si on commence à les avertir etc., ils nous rient au nez, ça ne sert pas grand-chose. La police, il n'y a pas tout le monde qui aime les voir, il y a quand même des gens qui ont des choses à se reprocher. Ma fois au bout d'un moment il faut quand même être juste et puis voilà. Je sais que certaines personnes du Conseil n'apprécie pas forcément les voitures des polices sur la commune, certains citoyens non plus, mais d'après moi c'est quand même une importance capitale pour la sécurité pour la commune.

Colette Pache, Syndique : Je recadre, parce que je pense que le Conseil communal n'a rien contre la police. Mais c'est vrai, qu'on a entendu qu'il y avait souvent des contrôles de police à Ecublens, à Auboranges

Sébastien Wirz : Moi je ne suis jamais tombé dans un contrôle de police.

Laurent Dorthé : Presque une fois par semaine.

Sébastien Wirz : Alors, moi je ne les ai jamais vu...ça fait 8 ans que je suis là, je ne les ai jamais vu...

Laurent Dorthé : La semaine passée, lundi et mardi.

Bernard Dougoud : C'est la première fois que j'entends que le Conseil communal se plaigne de la présence de police.

Colette Pache, Syndique : Non, on ne se plaint pas, on nous a rapporté qu'il y avait souvent la police.

Bernard Dougoud : Alors ça ce sont les gens...ils peuvent dire ce qu'ils veulent.

Colette Pache, Syndique : Mais, le Conseil communal n'a aucun problème avec ça.

Bernard Dougoud : Mais si on veut favoriser la petite délinquance, on a qu'à continuer comme ça...La police est là pour nous protéger, elle n'est pas là pour nous chicaner. Et puis, c'est pour amender les gens qui ne sont pas dans les lois. Si nous on fait des infractions, on paie aussi des amendes. On ne voit pas la police passer tous les jours.

Valentin Dougoud : Peut-être juste pour expliquer, je suis assez bien placé pour expliquer, la police fait un contrôle et puis passer, c'est une différence. Ça c'est déjà une chose. Puis après, il faut penser, qu'il y a passé 60 agents à Vulruz et il n'y a pas forcément, on sait ce qu'on fait avec nos collègues, mais effectivement, il y a peut-être trois fois de suite dans la même la police qui passe dans le village, parce que dans le cadre de la patrouille, ça fait aussi partie de notre mission de passer dans les villages. Et c'est aussi demandé qu'on passe dans les petits villages, parce que pas forcément tout le temps, mais demander à Vuisternens-dvt-Romont par exemple, qui est sur un grand axe, combien de fois ils voient passer la police. Ils vont vous dire c'est deux fois par semaine ou deux fois par dix minutes ? Et puis, ne faut pas oublier une chose, il y a deux sortes de police, la police qui passe et fait des contrôles pour la sécurité, et il y a la police pour les réquisitions administratives pour ceux qu'ils ne paient pas les impôts, les taxes, amener les commandements de payer chez certains. Vous voyez aussi passer la police pour ça. Il y en a peut-être plus ce qu'il y avait à l'époque, je n'en sais rien. Pourquoi expliquer, mais si les gens vous rapportent selon eux peut-être trop de police, ils ont peut-être un problème et ils n'ont pas envie de les voir. Mais le but ce n'est pas de chicaner, c'est toujours de faire les contrôles, pas plus tard que hier il y avait dans le 20 minutes et dans la Liberté, qui disait qu'il y avait un automobiliste arrêté à Eclépens, pas de permis avec un taux d'alcool phénoménal, c'est aussi un danger public. Ça fait aussi partie de la police d'interceptés ces gens-là.

Sébastien Wirz : Des criminels...

Valentin Dougoud : Des criminels. Et puis, ma fois ils ont mis hors circulation, tant mieux. Mais il y en a aussi chez nous, c'est bien la preuve. Donc, voilà, ce n'est pas ce que je vous demande mais faire des contrôles ciblés sur ces chemins faire la circulation.

Colette Pache, Syndique : Moi je profite de peut-être vous parler des statistiques qui ont eu lieu dernier avec M. Grivel justement, qui vient chaque année pour donner les statistiques des accidents, des interventions en lien avec des vols ou des choses comme ça. Donc Ecublens en a eu zéro accident, sauf un petit accident vers le pont, juste à l'entrée, mais c'était sur Rue. Mais autrement il n'y a pas eu d'accident les deux dernières années.

??: Infraction non plus ?

Colette Pache, Syndique : La vitesse non plus

Valentin Dougoud : Oui, la vitesse il n'y a pas mis de radar. Non, je ne sais pas s'il y a eu des radars ou pas, je ne m'en occupe pas de ça. Je n'ai pas vu de radar.

Colette Pache, Syndique : Ils n'ont pas mis de radar, mais il regarde les statistiques de nos radars pédagogiques. On doit toujours leur soumettre...

Valentin Dougoud : C'était sur quelle période ?

Colette Pache, Syndique : 2021 et 2020 c'était déjà le cas. Juste au passage, vu qu'on parlait de ça. Est-ce qu'il y a d'autre question, d'autre divers ?

Valentin Dougoud : Moi j'ai juste encore une demande. Ça sera la dernière. C'est par rapport de la contribution immobilière. C'est vrai dans le cadre de la commission financière, on a aussi, et puis j'avais aussi demandé à la dernière assemblée, discuter si on ne pouvait pas la supprimer pour cette année déjà. C'est CHF 60'000.00 que les citoyens payent, c'est 1.5 % de la valeur. Et puis selon ce que j'ai pu voir dans les échanges de mail, c'est que c'est possible de le faire avec effet rétroactif. Je vous demande si c'est possible aussi d'inclure ce point pour la prochaine assemblée pour qu'on puisse décider ça pour faire rétroactif au 1^{er} janvier.

Colette Pache, Syndique : C'est prévu.

Valentin Dougoud : Ça ferait un geste pour les citoyens aussi. Et puis finalement les locataires, s'il paie un impôt qui est moindre, ils n'ont pas forcément besoin de la contribution immobilières. On a 90 % de propriétaire, peut-être même 100% des propriétaires dans cette salle. Ça fait du bien à tous les ménages.

Colette Pache, Syndique : Nous avons noté la dernière fois ta question, et puis donc ça va être traité

Valentin Dougoud : ça va être traité ? D'accord. Je vous remercie.

Colette Pache, Syndique : Est-ce qu'il y a d'autre question ? Dans ce cas nous vous remercions de votre présence et de votre intérêt. Une verrée est prévue à l'auberge communal pour ceux qui ont envie de prolonger la convivialité. Nous vous souhaitons une bonne rentrée et une bonne suite de soirée.

Au nom du Conseil communal

Colette Pache
La Syndique

Eliane Gomonet
Secrétaire communale

Fin 22h00

PROVISOIRE